

## PERMANENCE PUBLIQUE D'INFORMATION SUR LE PROJET D'IMPLANTATION D'UN PARC EOLIEN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Face à la réalité du réchauffement climatique qui touche de plus en plus notre territoire, la transition écologique et énergétique constitue un axe de développement majeur pour les années à venir. C'est en ce sens que le développement des énergies renouvelables est en réflexion depuis plusieurs années sur la commune et la communauté de communes.

### La réflexion de la commune sur l'éolien :

La commune de Lunay a été identifiée comme disposant d'un potentiel favorable à l'énergie éolienne, déclenchant ainsi une réflexion de la part du précédent Conseil Municipal. Plusieurs entreprises ont pris contact avec la commune et ont présenté leur projet aux élus.

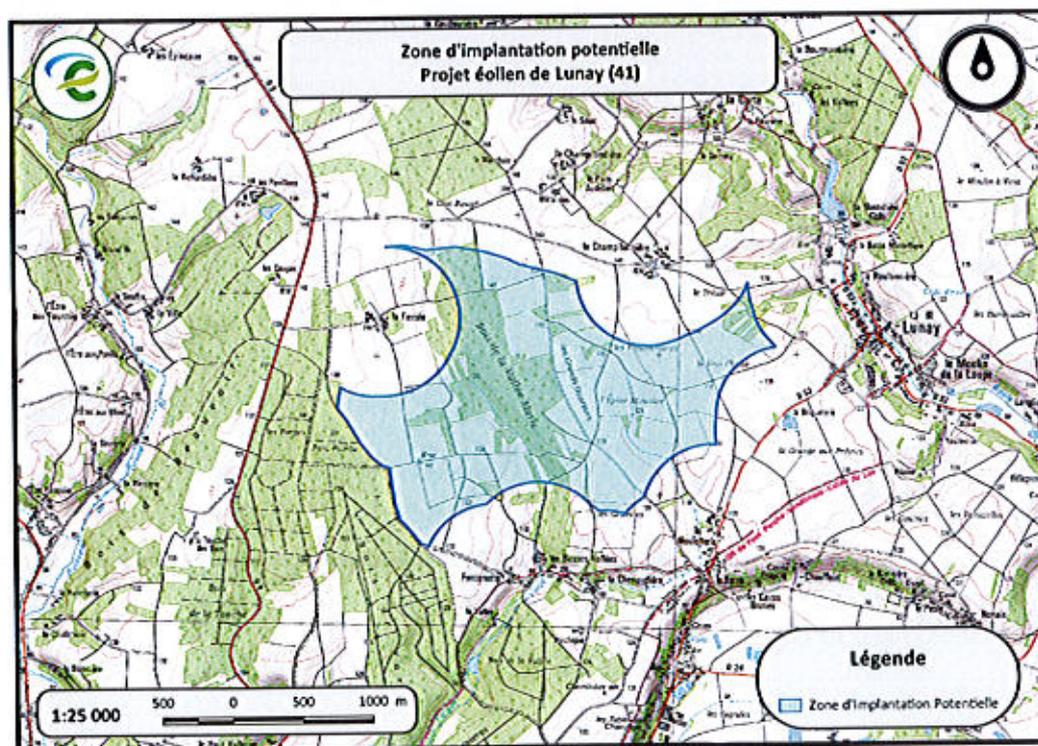
Le 11 juin 2019, le Conseil Municipal a émis un avis favorable pour le lancement d'études de faisabilité pour le projet éolien présenté par la société ESCOFI.

PME familiale française spécialisée dans le développement et l'exploitation des énergies renouvelables, ESCOFI a eu la préférence du conseil par son identité d'acteur indépendant français ainsi que par ses propositions en termes de retombées économiques pour la commune.

ESCOFI a notamment proposé que ce projet éolien soit partiellement participatif. La commune et ses habitants auront la possibilité de participer financièrement à ce projet et d'en recevoir les bénéfices.

### Le secteur de la commune concernée :

La zone d'implantation potentielle présentée sur la carte ci-après, se trouve sur le plateau à l'ouest de la commune, bordée par la route départementale D 53 et la route communale reliant la D9 au bourg de Lunay. 6 à 8 éoliennes potentielles pourraient être implantées en fonction des conclusions des études réalisées.



## Pour un projet de 6 à 8 éoliennes de 3,6 MW



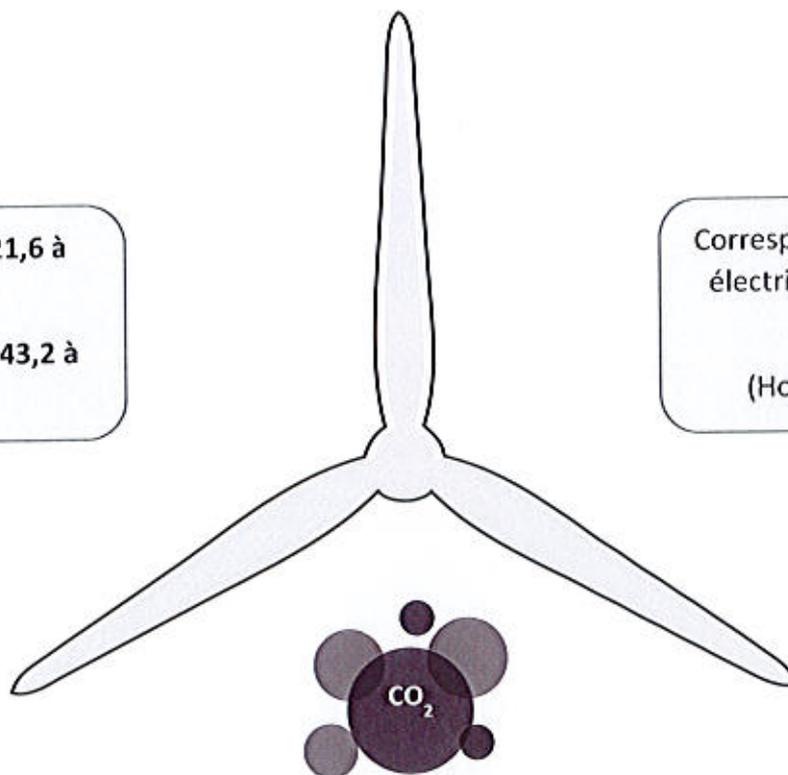
Puissance du parc : **21,6 à 28,8 MW**

Production estimée : **43,2 à 57,6 GWh/an**



Correspond à la consommation électrique d'au moins **17 000 foyers**

(Hors chauffage et ECS)



Permet d'éviter l'émission de près de **40 000 tonnes de CO2 par an**

### Le déroulement du projet :

Après la délibération du conseil municipal, dans un esprit de concertation ESCOFI a organisé le 2 juillet 2019, une réunion à destination des propriétaires et exploitants agricoles de la zone d'étude. Cette réunion a permis d'introduire le sujet et de répondre aux principales questions notamment en termes de cohabitation entre éoliennes et agriculture.

A la suite de cette étape de maîtrise foncières, les premières études écologiques ont pu démarrer en mai 2020. Elles visent à réaliser un état des lieux de la faune et de la flore présentes sur le secteur. L'étude paysagère a quant à elle démarré en octobre 2020.

S'ensuivra le démarrage d'une étude de vent matérialisée par l'installation d'un mât de



mesure sur site début janvier 2021. L'étude acoustique débutera quelques semaines après le montage du mât.

Les conclusions de ces principales études sont prévues pour juin 2021. C'est en fonction des résultats de ces études qu'il sera possible de définir précisément le nombre, la hauteur et la localisation des éoliennes sur le site

### **Rencontrons-nous et échangeons ensemble sur ce projet :**

ESCOFI tiendra une permanence publique , salle Berger, le 13 janvier 2021 de 17h30 à 20h30 afin de répondre à vos questions. Cette première permanence d'information sera l'occasion de venir échanger avec notre équipe et de poser toutes vos questions sur l'éolien en général ou sur le projet en particulier.

Pour plus d'informations :



**Tony MORISSEAU**  
Chef de projets éoliens Grand Ouest

T. +33 (0)6 08 73 69 19

M. [tony.morisseau@escofi.fr](mailto:tony.morisseau@escofi.fr)